



## Votre stationnement change !

- Pour faciliter le stationnement des Montmorencéens
- Pour moderniser les moyens de paiement

### À partir de janvier 2018 ► Une zone payante (voir plan au dos) :

- Zone payante (1€ / heure, les 4 premières heures)
- Du lundi au samedi inclus de 9h à 19h\*
- Obligation de saisir son numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur
- 30 minutes de stationnement gratuites par jour (obligation de retirer un ticket)

### À partir de mars 2018 ► Une zone orange à disque (voir plan au dos) :

- Du lundi au samedi inclus de 9h à 19h\*
- 3 heures maximum pour les visiteurs non-Montmorencéens
- Durée de stationnement illimitée pour les Montmorencéens via un macaron délivré en Mairie, sur justificatifs, à partir du 1<sup>er</sup> février 2018

### Nouveautés concernant le paiement :

- par CB avec ou sans contact
- par smartphone à compter du 15 février 2018

**ATTENTION !** Le montant de l'infraction est désormais de 35€ (Code de la route)

\* gratuit les dimanches, jours fériés et en août



